

COMMUNE DE PFAFFENHEIM

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Pfaffenheim de la séance du 20 juillet 2017

Le vingt juillet deux mil dix-sept à vingt heures, sur convocation de Monsieur le Maire, les Conseillers Municipaux de la Commune se sont réunis en séance ordinaire au Caveau St-Martin, sous la présidence de Monsieur le Maire, LICHTENBERGER Aimé.

- Présents : Madame et Messieurs les Adjointes :
STRASBACH Jean-Michel
ELBLING Annick
RIEFLÉ Christophe,
- Mme MOLTES Pascale, M. THOMANN Yannick, M. EHRHART Armand, M.HANAUER Jean-Luc, Mme DUCOMMUN Laurence, M.LEVY Alain, Mme KRETZ Isabelle, M.WALTER Jérémy
- A donné procuration : Mme FRICK Sophie à M. THOMANN Yannick
Mme KLINGER Régine à Mme MOLTES Pascale
- Absent excusé : M. MARCHAL Raphaël
- Assiste à la séance : M. WESSANG Romuald, secrétaire de séance désigné.

En préalable à l'ordre du jour, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité des membres présents et représentés l'ajout du point suivant :

- 4. Autorisation d'engager les dépenses de travaux d'électricité relatives à la modification du réseau basse tension de la Place de la Mairie.*

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 03 juillet 2017.
3. Réaménagement du centre-village – validation de l'avant projet définitif.
4. Autorisation d'engager les dépenses de travaux d'électricité relatives à la modification du réseau basse tension de la Place de la Mairie.

POINT 1**Désignation du secrétaire de séance.**

Conformément à l'article L. 2541-6 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Pour assurer ces fonctions lors de la séance d'aujourd'hui, Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur Romuald WESSANG, Secrétaire Général.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

DESIGNE Monsieur Romuald WESSANG comme secrétaire de séance.

POINT 2**Approbation du procès-verbal de la séance du 03 juillet 2017.**

Aucune observation n'a été émise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ADOPTE le procès-verbal du 03 juillet 2017.

POINT 3**Réaménagement du centre-village – validation de l'avant projet définitif**

Rapporteur : Aimé LICHTENBERGER, Maire

Par délibération en date du 9 mai 2017, le Conseil Municipal a confié la maîtrise d'œuvre du réaménagement du centre-village de Pfaffenheim au cabinet d'architecte KNL situé à ROUFFACH, pour un montant prévisionnel de 430 000,00 € HT.

Monsieur Mathieu LAPERRELLE, représentant le cabinet d'architecture KNL, présente l'avant-projet définitif :

Le projet prévoit les travaux suivants :

- Démolition :
 - ✦ Démolition complète des anciens ateliers communaux et des fondations. Le garage du curé adossé à la mairie sera également démoli,
 - ✦ Nivellement du terrain et préparation de la plate-forme pour les travaux d'aménagement.
- Aménagements extérieurs :
 - ✦ Dépose des mobiliers urbains, bacs plantés, panneaux, potelets,
 - ✦ Libération de la zone à aménager de tous les ouvrages non conservés,

- ✂ Sciages des enrobés et décroûtage,
 - ✂ Dépose des pavés et bordures,
 - ✂ Nettoyage,
 - ✂ Terrassement du site et remblais en tout-venant,
 - ✂ Décaissement du terrain pour les parties plantées,
 - ✂ Déblais et apport de terre végétale pour les surfaces plantées et les fosses d'arbres,
 - ✂ Evacuation en centre de recyclage,
 - ✂ Décaissement du terrain pour les parties enterrées.
- Réseaux divers :
 - ✂ Raccordement en souterrain de tous les bâtiments et coffrets de distribution,
 - ✂ Alimentation de l'armoire d'éclairage public et de deux coffrets enterrés pour manifestations,
 - ✂ Réseaux d'alimentation électrique d'éclairage public,
 - ✂ Alimentation en eau potable avec piquage sur conduite existante rue de l'église pour raccordement des sanitaires,
 - ✂ Dépose et repose du linéaire de conduite des eaux usées avec reprise des piquages existants,
 - ✂ Récolte des eaux de surface par caniveaux et tabourets siphon d'avaloir puis amenée vers séparateur d'hydrocarbures avant rejet au réseau collectif public,
 - Aménagements extérieurs :
 - ✂ Circulation et stationnement des véhicules pavés Porphyre 10 x 10 disposés en « Queue de Paon »,
 - ✂ Circulation piétonne dalles Porphyre incrustées de dalles en Basalte format 25 x 40 disposés en longueur libre,
 - ✂ Variante en dallage béton bouchardé
 - Gros Œuvre :
 - ✂ Garage et local technique situés en sous-sol,
 - ✂ Superstructure type murs et planche béton,
 - ✂ Façades en béton et maçonnerie
 - Etanchéité :
 - ✂ Toiture et dalle de parking. Circulation et stationnement en surface pour véhicules légers,
 - ✂ Système d'étanchéité sous protection dure rapportée sur parties courantes des terrasses et en remontée sur acrotères,
 - ✂ Evacuation des eaux de surface : avaloirs et caniveaux,
 - Peinture :
 - ✂ Lasure sur murs et dalles en béton extérieurs et intérieurs,
 - ✂ Traitements anti-graffitis pour tous les murs extérieurs,
 - Espaces verts et mobilier urbain :
 - ✂ Plantation d'arbres et arbustes type Liquidambar, Liriodendron,
 - ✂ Massifs fleuris comprenant Rosier-Pimprenelle, Cornus Stolonifera Kelsey, Cotinus Grace, Echinacea Purpurea, Euonymus-Alatus Compactus et Hydrangea Quercifolia,

- ✂ Bancs linéaires constitués d'un massif en béton et assise avec dossier en résine,
- ✂ Bancs de parc avec assise et dossier en plateaux de bois massif et pieds en acier,
- ✂ Corbeilles de propreté,
- ✂ Grilles d'arbres en acier.

Le montant total du projet s'élève à 392 437,73 euros HT, garage compris. Pour rappel, le coût d'objectif était de 430 000 euros HT, garage compris.

Lors des différentes réunions de travail, il s'est posé la question de la durabilité et de l'esthétisme du projet. Le remplacement de béton désactivé par des dalles porphyres est la solution la plus adaptée et la plus esthétique. De plus, les subventions sollicitées par les services de la commune ne pourront être versées sur du bétonnage. Néanmoins, le dallage engendre une plus-value sur le projet d'un montant de 161 700,00 euros HT. En sus, pour une question de cohérence, il est proposé de réaliser l'entièreté du parvis de la Mairie, engendrant une plus-value de 67 645,00 euros.

Les sanitaires, non prévus initialement dans le projet retenu, engendreront une plus-value de 26 977,35 euros HT.

En outre, les réunions techniques avec les différents gestionnaires des réseaux ont conduit la commune à réaliser des travaux supplémentaires au niveau des réseaux Basse tension, Eaux usées et eau potable. Ces travaux représentent un montant de 36 499,63 euros HT.

Le montant total du projet est de :

- ✂ Démolition : 30 000,00 euros
- ✂ Aménagements extérieurs : 347 671,75 euros
- ✂ Gros œuvre : 52 581,32 euros
- ✂ Etanchéité : 18 856,26 euros
- ✂ Serrurerie / portes de garage : 27 820,00 euros
- ✂ Peinture : 2 368,00 euros
- ✂ Espaces verts : 14 470,40 euros
- ✂ Mobilier urbain : 16 416,00 euros
- ✂ Electricité / éclairage public : 43 954,00 euros
- ✂ Sanitaires : 26 977,35 euros
- ✂ Parvis mairie : 67 645,00 euros
- ✂ Travaux concessionnaires : 36 499,63 euros

Total : 685 259,71 euros HT.

Mme KRETZ s'interroge quant aux questions de dénivelés de l'emprise du projet. Il est répondu qu'un léger dénivelé est constaté mais que sur l'ensemble du projet, cette pente sera douce pour une question d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

M. WALTER demande des renseignements sur les essences utilisées pour arborer la future place. En effet, il ne faudrait pas que des racines viennent déchausser les pavés. Il est répondu que les essences utilisées ne poseront pas de problème à ce niveau-là.

M. WALTER ajoute qu'il faudrait prévoir des prises d'alimentation pour les manifestations ou marchands ambulants. Il est répondu que cette question fera l'objet d'approfondissement lors des futures réunions pour déterminer les futurs emplacements.

M. THOMANN souhaite que les places soient conservées devant la mairie surtout la place pour personnes handicapées. Cette place pourrait être conservée dans l'emprise du projet.

M.HANAUER expose les éventuelles difficultés qu'auront les personnes en chaise roulante à se déplacer sur les pavés. Il est répondu que la taille des pavés est étudiée pour une meilleure circulation des personnes à mobilité réduite contrairement aux anciens pavés du village.

M.WALTER souligne le fait que les matériaux projetés lors du concours d'idées laissaient prévoir un projet semblable à celui présenté aujourd'hui. Or les coûts sont bien différents. Il est répondu que l'enveloppe initiale ne prévoyait pas de matériaux nobles et qu'il aurait été possible de respecter le budget initial. Il faut se poser la question de l'esthétisme, de la durabilité dans le temps et la facilité d'intervenir sur les réseaux sans dénaturer la place.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 11 voix pour, 2 abstentions (MM. WALTER et HANAUER) et 2 voix contre (Mme FRICK et M.THOMANN),

VALIDE l'avant-projet définitif pour un montant de 685 259,71 euros HT,

AUTORISE la consultation des entreprises,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

POINT 4

Autorisation d'engager les dépenses de travaux d'électricité relatives à la modification du réseau basse tension de la Place de la Mairie.

Rapporteur : Aimé LICHTENBERGER, Maire

Le Conseil Municipal s'est prononcé sur l'avant-projet définitif relatif aux travaux de réaménagement de l'espace public central de Pfaffenheim.

Lors des réunions avec les concessionnaires des réseaux, nos services se sont heurtés à des difficultés techniques engendrant des travaux supplémentaires non prévus initialement.

Les prestations concernent notamment des branchements en souterrain et la mise en place de supports provisoires dans l'optique d'enterrer les réseaux lors de la réalisation de la voirie (Grand'Rue, rue de l'Eglise) dans les prochaines années.

Ces travaux sont chiffrés à 15 466,32 euros HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE la réalisation des travaux de modification du réseau basse tension de la place de la Mairie pour un montant de 15 466,32 euros HT,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

**Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Pfaffenheim
de la séance du 20 juillet 2017**

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 06 juin 2017.
3. Réaménagement du centre-village – validation de l'avant projet définitif.
4. Autorisation d'engager les dépenses de travaux d'électricité relatives à la modification du réseau basse tension de la Place de la Mairie

Nom-Prénom	Qualité	Signature	Procuration
LICHTENBERGER Aimé	Maire		
STRASBACH Jean-Michel	1 ^{er} adjoint		
ELBLING Annick	2 ^{ème} adjoint		
RIEFLÉ Christophe	3 ^{ème} adjoint		
MOLTES Pascale	Conseillère municipale		
THOMANN Yannick	Conseiller municipal		
FRICK Sophie	Conseillère municipale	A donné procuration à M. THOMANN Yannick	
EHRHART Armand	Conseiller municipal		
HANAUER Jean-Luc	Conseiller municipal		
DUCOMMUN Laurence	Conseillère municipale		
LEVY Alain	Conseiller municipal		
KRETZ Isabelle	Conseillère municipale		
MARCHAL Raphaël	Conseiller municipal		
WALTER Jérémy	Conseiller municipal		
KLINGER Régine	Conseillère municipale	A donné procuration à Mme MOLTES Pascale	